

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 004-4017/18/BM

**■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Assistance au Maître d'Ouvrage pour la rédaction du Schéma Directeur Métropolitain de l'eau"
MET 18/7578/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

La présente opération a pour objet l'accomplissement de prestations d'Assistance au Maître d'Ouvrage pour la préparation d'un Schéma Directeur Métropolitain d'Alimentation en Eau Potable

Le schéma Directeur Métropolitain d'Alimentation en Eau Potable s'attachera aux problématiques suivantes :

Identification, exploitation et protection des différentes ressources en eau destinée à la consommation humaine ;

- Transport de l'eau brute jusqu'aux unités de potabilisation ;
- Traitement dans lesdites unités de potabilisation ;
- Transport de l'eau potable dans les feeders jusqu'aux réservoirs ;
- Liaisons entre les systèmes d'alimentation en eau potable des différentes communes membres de la Métropole ou entre la Métropole et les communes ou Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) extérieurs.

**Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018**

La problématique de la desserte locale restera du domaine des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable des Territoires constituant la Métropole.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 175 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13 « Aides aux Communes – Aides à la gestion de l'eau »	20 %	35 000 euros
Agence de l'Eau RMC « Economies d'eau – gestion quantitative de la ressource »	60 %	105 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	35 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEA 027-3319/17/CM du 14/12/2017 créant l'Autorisation de Programme n° 2018101800 relative à l'opération Schéma directeur Eau.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de solliciter des subventions pour la réalisation de l'opération suivante : Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour la rédaction du Schéma Directeur Métropolitain de l'eau.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget annexe de l'Eau 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Conseil de Territoire de Marseille Provence - Opération : 2018101800 - Nature : 2031 - Sous politique : F170.

La recette correspondante est constatée au Budget annexe de l'Eau 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Conseil de Territoire de Marseille Provence, section d'investissement - Nature 13111, 1313 –Sous politique F170 –Code opération n° 2018101800.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI